

Exonération de remboursement de prêt pour le personnel infirmier et infirmier praticien



Le programme de la Saskatchewan d'exonération de remboursement de prêt d'études pour le personnel infirmier et le personnel infirmier praticien a été mis en place pour encourager ces professionnels de la santé à travailler dans des collectivités mal desservies, grâce à une exonération partielle de leurs prêts d'études.

Important à savoir

Une exonération de remboursement de prêt d'études de la Saskatchewan pouvant atteindre 20 000 \$ est offerte aux membres du personnel infirmier et infirmier praticien qui choisissent de pratiquer dans une localité mal desservie.

Pour être admissibles aux avantages du programme, les professionnels en soins infirmiers doivent avoir commencé leur emploi dans une collectivité désignée avant les dates suivantes:

- À compter du **1^{er} avril 2012** : pratiquer dans toute collectivité comptant 10 000 habitants ou moins, ainsi qu'à Weyburn, Estevan et Lloydminster (SK).
- À compter du **1^{er} janvier 2023** : pratiquer à Prince Albert, Moose Jaw, Swift Current, Yorkton et The Battlefords.

Le montant de l'exonération de prêt admissible est calculé annuellement et déduit du solde du prêt d'études provincial. Les infirmiers et infirmiers praticiens admissibles reçoivent l'équivalent du cinquième (20 %) du solde de la dette de leur prêt d'études provincial, jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par an, et jusqu'à un maximum de 20 000 \$ sur cinq ans.

Comment présenter une demande

Les diplômés doivent présenter une demande dans les 90 jours suivant l'achèvement de 12 mois de service consécutif dans une collectivité désignée. Les bénéficiaires doivent **présenter une nouvelle demande** après chaque année de service pour continuer à bénéficier de cet avantage.

Le saviez-vous?

Les diplômés qui vivent et travaillent en Saskatchewan peuvent présenter une demande au titre du Programme pour la rétention des diplômés, lequel fournit jusqu'à 20 000 \$ en crédit d'impôt pour les droits de scolarité payés. Les diplômés peuvent recevoir à la fois des prestations du Programme pour la rétention des diplômés et du Programme d'exonération de remboursement de la dette d'études.

Programme fédéral d'exonération de remboursement du prêt d'études pour les médecins de famille et le personnel infirmier

[Le programme du gouvernement fédéral pour l'exonération de remboursement de prêt d'études pour le personnel infirmier](#) pourrait accorder une exonération maximale de 30 000 \$ sur la dette associée au prêt d'études de professionnels en soins infirmiers admissibles qui pratiquent dans des collectivités rurales ou éloignées.

Les professionnels en soins infirmiers admissibles peuvent présenter une demande à chacun des programmes (provincial et fédéral). Les demandes doivent être présentées séparément.

Les diplômés peuvent recevoir jusqu'à **50 000 \$** en exonération de prêts d'études en combinant les deux programmes!

Où trouver plus de renseignements :

En ligne : saskatchewan.ca/studentloans

Appel sans frais : 1-800-597-8278

Courriel : studentservices@gov.sk.ca

Nous sommes en ligne! Suivez-nous sur: [f facebook.com/SaskatchewanStudents](https://www.facebook.com/SaskatchewanStudents) [@SkStudents](https://www.instagram.com/SkStudents) [X @SkStudents](https://twitter.com/SkStudents)